

QUEL AVENIR POUR LA FORÊT DE MONTAGNE ?

MAURICECHALAYER

Si la forêt de montagne de l'arc alpin, composée essentiellement de sapins, de hêtres, d'épicéas et mélèzes, offre de beaux paysages aux touristes skieurs et randonneurs, si la forêt de montagne est utile en matière de maintien des sols et de préservation de la faune et de la flore, qu'en est-il réellement de son exploitation et de son avenir ? Regards croisés entre Haute-Savoie, Isère et Drôme.

Une exploitation nécessaire, mais peu rentable dans les zones inaccessibles

Il est difficile d'appliquer les modèles d'exploitation connus à la forêt de montagne alpine, lorsque l'accessibilité est limitée. Les contraintes sont telles qu'il faut sans cesse s'adapter et composer avec la nature. « L'exploitation est possible six mois dans l'année. Cela impose une gestion serrée des flux » dit Frédéric Blanc, scieur drômois « passant » dans sa scierie de Marches 45 000 m³, dont 70% acquis au-dessus de 900 m d'altitude. L'exploitation, en effet, est rendue difficile à cause des difficultés climatiques (neige, pluviométrie, gel), topographiques (forte pente, accessibilité souvent inexistante aux tracteurs) et surtout par la non-rentabilité des exploitations. Des exploitations, au final, ne pouvant se pratiquer faute de subventions compensant les surcoûts. Comme cette exploitation en forêt de protection réalisée en mai 2011 sur la commune de La Clusaz où la sortie du bois a dû se pratiquer par hélicoptage (lire l'encadré : gros plan sur un modèle d'exploitation de forêt de montagne conduite par l'ONF).

L'exploitation traditionnelle par glissement et risage¹ a presque complètement disparu. Selon Thomas Barthalay, scieur isérois, « 10% de son approvisionnement sont encore issus de bois lancés, appelés aussi dans le jargon local "bois piconnés", c'est-à-dire tirés et manipulés au sapi. Le câblage classique est aussi en perte de vitesse. On compte moins d'une dizaine d'entreprises en France le proposant. Il est supplanté par des moyens plus modernes, comme le câble-mât installé sur la commune de Manigod au printemps 2015 (lire l'encadré :

1- Le glissement consistait à faire glisser les billes dans des couloirs naturels des flancs de montagne et le risage à faire descendre le bois dans des couloirs aménagés avec de petits billons, placés les uns à la suite des autres, la tête en aval. Méthode employée lorsque la neige et le froid arrivent, le gel assure le glissement du bois en bas de la coupe. Dans la vallée de Thônes, les anciens se souviennent des « rises » qui résonnaient des bruits d'hommes et de chocs de bois, lors du lançage des bois. In « La forêt et le travail du bois dans la vallée de Thônes ». Revue annuelle proposée par les Amis du Val de Thônes. 1991

Le chantier d'exploitation par câble-mât de Manigod). Difficile aussi de faire admettre aux propriétaires que le prix d'achat des bois se fait sur un raisonnement « matière rendue scierie ». « En effet précise Frédéric Blanc, les propriétaires se plaignent que le bois n'est pas acheté assez cher. Ils oublient trop souvent que les frais d'exploitation sont doublés par rapport aux coupes normales, soit de 22 à 24 €/m³ »

Une forêt de montagne en souffrance !

Le touriste, qui séjourne en montagne, ne s'aperçoit presque de rien, mais le professionnel averti sait que le « réservoir de résineux » souffre d'une exploitation insuffisante, notamment en forêts privées du fait du morcellement des parcelles qui complique encore la tâche. Résultat, la forêt vieillit. Les gros et très gros bois sont nombreux, et les bois sont fourchus à cause du poids de la neige.

Ces forêts insuffisamment exploitées assurent un « garde-manger » aux insectes xylophages et, en particulier, au scolyte typographe de l'épicéa appelé plus communément bostryche. Un insecte qui se développe sous l'écorce, entraînant la mort de l'arbre en moins de 10 jours. Le bostryche a toujours existé, mais autrefois les arbres étaient rapidement enlevés. Plus aujourd'hui. Cela contribue à la diffusion des insectes et l'infestation de toute une parcelle. Pourtant, en marge de ses fonctions de production et de

Gros plan sur un modèle d'exploitation de forêt de montagne conduite par l'ONF

Exemple d'une coupe de 400 m³ sur écorce effectuée sur la commune de La Clusaz. Le but étant de prélever des bois mûrs afin d'assurer le renouvellement de la forêt qui est identifiée forêt de protection. Cette sylviculture est dictée par le GSM : Guide de Sylviculture de Montagne. L'autre but est de mettre en travers certains fûts en les écorçant (pour diminuer leur dégradation) en vue de freiner, voire de stopper les chutes de blocs de pierre menaçant une résidence de vacances en contrebas. La forêt exploitée est une forêt de protection composée d'épicéas en coupe irrégulière située entre 1170 et 1260 m d'altitude. La particularité est que cette forêt s'est installée sur un très ancien éboulis composé de très gros blocs de pierre. 150 arbres ont été exploités sur une surface de 1,80 hectare inaccessible aux tracteurs. La difficulté affichée est de niveau 4 avec emploi de l'hélicoptère pour la sortie des bois.

Bilan financier :

- Abattage spécial de type Alpi = 16,5 €/m³
- Placement-écorçage de 40 m³ de bois qui resteront sur place en vue d'assurer un freinage des chutes de blocs de pierre = 35 €/m³
- Débardage hélicoptère = 80 €/m³
- Recettes = 65 €/m³
- Total dépenses pour 380 m³ (avec pose de filet et remise en état) = 49 700 €
- Total recettes pour 340 m³ sortis = 22 100 €
- Bilan déficitaire subventionné = 27 600 €



paysage, la forêt de montagne est d'une très grande utilité environnementale qu'il est bon de rappeler : fixation des sols, protection des biens et

Le chantier d'exploitation par câble-mât de Manigod

C'est sur la commune de Manigod, à 7 kilomètres de Thônes qu'a été installé en mai 2015 le câble-mât de l'entreprise autrichienne Ewald Brunauer siégeant à Plettenberg 58840.

Au pied de la coupe, le camion Man Tea 41-440 et son mât Mounty 4100u d'une quinzaine de mètres de haut ont été installés sur une large place de dépôt déjà existante.

Dans les saignées (emprises) pratiquées par les bûcherons, deux câbles ont été tendus.

Un de 500 m et l'autre de 300 m.

Le mât a été solidement haubané par des câbles au pied d'arbres voisins. Le câble porteur supporte le chariot pouvant soulever 3 tonnes de bois par voyage.

Il se bloque à 6 tonnes. Le matériel présent intègre les fonctions de façonnage des bois, tronçonnage et manutention. La grue est munie d'une tête de bûcheronnage Woody 60. Le câble-mât treuille les grumes entières, sauf pour les grosses pièces qui sont billonnées. Ensuite à l'arrivée, elles sont ébranchées, tronçonnées et rangées par la tête de bûcheronnage. L'opérateur marque au pied à la bombe fluo la qualité A, B, C ou D pour en faciliter ensuite le triage et l'écoulement par grumier directement à partir de la place de dépôt.

L'installation de Manigod représente aujourd'hui ce qui se fait de mieux grâce à une installation plus rapide et moins pénible. Selon l'étude de FCBA¹, « *Les portées et la capacité de charge évoluent peu, mais on assiste à une pénétration croissante des radiocommandes qui vont rendre obsolète la manœuvre des chariots en aveugle par un conducteur qui ne communique avec l'accrocheur que par talkie-walkie. L'informatique se développe à grands pas permettant par exemple de mémoriser la position précédente du chariot, de moduler la vitesse de traction* »



Vue d'ensemble du câble-mât, de la grue et de la tête d'abattage installés sur la commune de Manigod.



Haubanage du mât sur un tronc voisin.



Évacuation des billes de qualité B par un grumier, directement sur la place de dépôt.

1 - « Débardage par câble aérien : bonnes pratiques pour opérer en sécurité »

✓ Témoignage

Julien Guingand

Technicien ONF, secteur Thônes, Haute-Savoie qui a suivi l'exploitation de la coupe au câble-mât de Manigod.



Réunion de chantier entre techniciens de l'ONF et l'équipe de débardage autrichien (Julien Guingand à droite).

— La Forêt privée : *Pouvez-vous nous décrire le type d'exploitation réalisé sur la commune de Manigod ?*

Julien Guingand : C'est une exploitation en forêt de montagne inaccessible aux tracteurs, et par conséquent identifiée comme une coupe à câble lors de la révision d'aménagement de la forêt communale de Manigod en 2012. C'est une exploitation réalisée dans les règles de sylviculture de la futaie irrégulière.

— L.F.P. : *Quelles ont été les clauses particulières ?*

J. G. : - Préserver la régénération naturelle existante ;
 - Maintenir quelques souches à 1,30 m (pour la stabilisation du manteau neigeux et des éventuelles chutes de blocs) ;
 - Convention de passage pour le survol du câble sur des parcelles privées ;
 - Préservation des arbres biodiversités (cavités, ...) identifiés à la peinture (selon protocole ONF).

— L.F.P. : *Quels sont les coûts d'abattage, de débardage, d'aménagement de la place de dépôt ?*

J. G. : Les coûts pour les exploitations au câble sont de l'ordre de 45 €/m³ en moyenne.

— L.F.P. : *Quelle sera le montant de la recette par m³ ?*

J. G. : Environ 20€/m³.

— L.F.P. : *Montant subventionné ? Et par qui ?*

J. G. : L'Assemblée des Pays de Savoie aide les exploitations forestières réalisées par câble en fonction du linéaire de câble : inférieure à 400 ml = 950 €/ha et les autres = 1250 €/ha. Les propriétaires demandeurs (privés ou publics) doivent justifier leur engagement en termes de gestion durable (PEFC, FSC,...)

— L.F.P. : *Quelle est l'utilité d'une telle exploitation ?*

J. G. : - Assurer le renouvellement de la forêt (futaie irrégulière) dans des zones inaccessibles aux tracteurs
 - Réduire le risque sanitaire sur des arbres mûrs.
 - Maintenir l'équilibre sylvicole sur l'ensemble de l'unité de gestion (surface de régénération).

— L.F.P. : *Quel est l'avenir de la forêt de montagne en termes de production de bois ?*

J. G. : Un gros travail est mené par les territoires (Chartes Forestières de Territoires) avec une grosse partie de réfection de desserte existante voire de création en lien avec tous les propriétaires forestiers (privés / publics) : ce sont les schémas de desserte. En forêt publique (relevant du régime forestier), des projets de desserte sont menés par les générations successives de forestiers en lien avec les élus (pour les forêts des collectivités). La forêt de montagne est riche de par sa multitude d'aléas et d'enjeux liés à la pente et au climat. Cela n'empêche pas qu'elle joue un rôle important dans l'épuration de l'eau et de la stabilisation des sols (RTM) en plus de sa richesse écologique variée (zone de quiétude pour la faune et la flore).

— L.F.P. : *Est-on obligé de passer par des aides pour poursuivre ce type d'exploitation ?*

J. G. : Cela compense en partie le surcoût lié à l'installation.

— L.F.P. : *Quel avenir pour la forêt de montagne en termes de « réservoir de bois » pour les scieries ?*

J. G. : L'avenir sera celui de toute une filière qui raisonne sur des modes (5-10 ans) et non pas sur une génération de forêt (80-100 ans).



Retard d'éclaircie en futaie jardinée d'épicéas sur la commune de Serraval.

des personnes (éboulement, avalanche), biodiversité faune et flore... Que dire des ces gros et très gros bois qui y sont prélevés et qui ne correspondent plus tout à fait aux besoins actuels des scieries industrielles et de leurs lignes de canters sciant au kilomètre des billes de diamètre moyen. Des produits obtenus qui iront ensuite remplir les racks de la grande distribution

La scierie de l'écomusée des Etouvières à Thônes, sera-t-elle bientôt la dernière représentante d'une grande histoire du sciage dans une région alpine ?



et du grand négoce. Seule, reste la voie du sur-mesure pour la transformation des gros et très gros bois, mais leur emploi dans la construction est limité par la normalisation imposée aux systèmes constructifs ! Alors que cette forêt de montagne, en partie sous-exploitée, pourrait servir de réservoir de matière première à la filière bois énergie et à la chimie verte. Du coup, des moyens d'envergure pourraient être déployés pour extraire une matière très convoitée actuellement et dans un futur proche avec le développement notamment de la cogénération.

La transformation locale en sursis !

Avec la disparition des scieries locales qui cessent leur activité les unes après les autres depuis 40 ans, c'est la transformation locale des petits lots et des gros bois résineux qui s'achève. Dans le cas de la Haute Savoie et, en particulier, dans les secteurs de Thônes-La Clusaz, on est loin des 50 000 m³ transformés par une cinquantaine de scieries en 1955².

Faute de succession, ou tout simplement victimes de la pression foncière et immobilière. Sans parler du « contexte touristique » qui n'admet pas, surtout l'été, les nuisances sonores d'une scierie. L'exploitation forestière est aussi délicate en période estivale à cause des désagréments provoqués : bruit, chemins défoncés... Dans certaines zones, des créneaux horaires sont carrément imposés !

2 - In « La forêt et le travail du bois dans la vallée de Thônes ». Revue annuelle proposée par les Amis du Val de Thônes. 1991.

✓ Témoignage

Scierie Agnellet à La Clusaz



— La Forêt privée : *Quelle est la taille de votre entreprise et ses spécificités ?*

Scierie Agnellet : La taille de notre entreprise est de 4 personnes l'été et 3 l'hiver et une secrétaire comptable. La spécificité de l'entreprise est le sciage à façon et le débit sur-liste. Nous exécutons

de la sous-traitance en rabotage et séchage et beaucoup de traitements, car nous ne pouvons assurer personnellement ces tâches. Nous acceptons toutes les demandes de chaque client en honorant chaque commande.

— L.F.P. : *Quelle est l'utilité d'une scierie de montagne, telle que la vôtre ?*

S. A. : L'utilité de notre scierie est de servir les menuisiers et charpentiers de proximité qui ont besoin rapidement de bois et qui recherchent les qualités et le service. Notre utilité est aussi d'entretenir la forêt pour éviter qu'elle ne s'abîme.

— L.F.P. : *Quel avenir pour une scierie de montagne comme la vôtre ?*

S. A. : Particulièrement, aucun avenir puisque nous avons des autorisations de travailler de 6 mois en 6 mois qui ne nous donnent plus le droit au permis de construire pour mettre en conformité et assurer la sécurité de notre bâtiment.

Nous avons essayé de déménager mais aucune commune avoisinante ne nous a acceptés.

De ce fait, aucune reprise ne peut se faire par nos successeurs (enfants). Nous avons fait appel à la chambre des métiers et de l'artisanat pour nous aider à trouver une solution, ces personnes nous ont refohlés en pensant que nous voulions des aides financières.

Domage pour la survie de ces petites entreprises et la sauvegarde de nos forêts.

Constatacion : moins il y a de scierie et moins on a de commandes. Nous finissons par croire que nos dirigeants « manigancent » des contraintes qui nous obligent un jour ou l'autre à fermer. Un souffle d'espoir nous donne la force de continuer grâce aux constructeurs de chalets, menuisiers, charpentiers et même aux particuliers car ils reconnaissent notre travail, le service rendu, et la qualité de notre bois.

— L.F.P. : *Quelle est la part de vos approvisionnements en bois dits de montagne ?*

S. A. : 100%, sauf une fois où un client souhaitait du douglas.

— L.F.P. : *Quels sont les avantages et les inconvénients de l'approvisionnement en bois de montagne ?*

S. A. : Plus d'inconvénients que d'avantages car notre implantation est dans une zone touristique et nous ne pouvons pas nous permettre de déranger le touriste par le bruit et devons respecter les réglementations communales afin de préserver la sécurité des randonneurs. Le climat hivernal est aussi une contrainte car situés à 1100m d'altitude nous exécutons plus de déneigement que de sciage.

— L.F.P. : *En conclusion, quel sera l'avenir de ces bois ?*

J. G. : L'avenir de ces bois est en péril comme la pérennité des scieries de montagne.

Avantages et inconvénients des bois d'altitude

Les derniers scieurs d'altitude (1000 m) d'Isère, Bertrand Sourd de St Pierre d'Entremont et Thomas Barthalay de Tréminis consomment respectivement 8 000 m³ et 12 000 m³ de résineux. Ils sont avant tout scieurs de charpente sur-liste pour la clientèle locale, complétée par le standard qui alimente le négoce de ville. Pour les deux producteurs de sciage, les avantages des bois de montagne sont une matière première de proximité qui évite



Scierie Sourd à St Pierre d'Entremont 38.

de longs transports et assure un grain serré, donc une bonne résistance mécanique, par la lenteur de la croissance des bois d'altitude. Selon Thomas Barthalay « *les bois de montagne sont plus stables et travaillent moins que les bois à croissance rapide* ». Par contre, ce sont beaucoup de gros bois subsistant d'une politique forestière des années 60 qui consistait à garder les portes-graines pour faciliter la régénération naturelle ». Selon Bertrand Sourd, « *les vieux bois sont souvent fendus, ce qui oblige à purger le cœur pour extraire ensuite la qualité* ». Thomas Barthalay confirme « *que beaucoup de bois de montagne sont "butés", c'est-à-dire qu'ils ont été à un moment ou à un autre de leur vie choqués par une exploitation. Ce qui entraîne des pourritures et des bois roulés* ».

Résultat, il n'y a plus que deux scieries sur les communes de La Clusaz, du Grand-Bornand et de Thônes. L'Ecomusée des Etouvières à Thônes équipé de sa traditionnelle Manchotte, scie battante, sera-t-il le dernier représentant d'une économie locale centrée sur le circuit court ? Bois abattu, transporté à la scierie, scié et utilisé sur place

dans la construction de chalet. Ironie de l'histoire la région Rhône-Alpes, dont dépend la Haute-Savoie doit importer pour subvenir à ses besoins, 61% de bois de qualité menuiserie, 25 % de bois pour la charpente choisie, 54% de bois pour la charpente standard et 54% de bois pour le lamellé collé et bois massifs reconstitués (BMR)³. ◆

3 - FIBRA « La construction bois en Rhône-Alpes ». Données et chiffres clés. Avril 2012